



Département de la Lozère  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DU GEVAUDAN-LOZERE  
CONSEIL SYNDICAL  
Séance du Vendredi 23 Février à 13h45

Délibération n°2018-014  
Objet : Vote du budget primitif 2018

Nombre de conseillers en exercice : 17  
Nombre de conseillers présents : 12  
Nombre de conseillers votants : 12

*L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois du mois de février à treize heures quarante-cinq, en application des articles L5741-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, L.5711-1, L5210-1 à L.5212-34, et L2121-7 de ce même code, s'est réuni le conseil syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère.*

*Etaient présents les conseillers syndicaux suivants :*

Reçu à la Préfecture de la Lozère

**Titulaires :**

Le 26 AVR. 2018

**Communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn :**

BLANC Jacques                      POURQUIER Jean-Paul

Bureau du courrier

**Communauté de communes du Gévaudan :**

ANDRE Rémi                      BREMOND Patricia                      ITIER Jean-Paul  
Marcel MERLE

**Communauté de communes des Hautes Terres de l'Aubrac :**

ASTRUC Alain

**Communauté de communes des Terres d'Apcher Margeride Aubrac :**

LAFONT Pierre                      BRUGERON Jean-Noël                      BOUT Hubert

**Suppléants avec voix délibérative :**

**Communauté de communes du Gévaudan :**

ACHET Elizabeth

**Communauté de communes des Terres d'Apcher Margeride Aubrac :**

JAFFUEL Ludovic

**Absents excusés :**

Philippe ROCHOUX ; René CONFORT ; Emmanuel CASTAN ; Suzanne BADAROUX ; Jean-Pierre BARRERE ; Charles ARIENTE ; Francis SARTRE ; André CONSTAND ; Séverine CORNUT ; Josette BOULET ; Pierre Morel A L'HUISSIER.

.....  
**Secrétaire de séance :** M. Rémi ANDRE



**Le Président expose :**

Compte tenu de la présentation des orientations budgétaires pour 2018 lors de la séance du 23 février 2018 et du débat qui s'en est suivi, il est proposé au vote le budget primitif mis en annexe avec le rapport d'orientations budgétaires.

Ce budget reprend l'intégralité des missions exercées par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère en 2018 :

- Accueil de nouvelles populations
- Programme Leader
- SCOT
- Animation du contrat régional
- Service instruction des autorisations d'urbanisme.

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le 26 AVR. 2018

Bureau du courrier

Le Président précise que dans l'immédiat le PETR ne portera pas de contrat local de santé ; toutefois, l'ARS ayant fait part d'un premier avis favorable, un rendez-vous devra être pris avec leurs services.

En conséquence, compte tenu des subventions espérées pour le financement de ces différentes missions, il est proposé que la cotisation annuelle pour les EPCI soit fixée à 2€ par habitant, sur la base de la population municipale 2015.

Il est également précisé que le service ADS s'autofinancera avec les contributions des seules communes concernées (paiement à l'acte).

Aussi,

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil syndical du 23 février 2018,

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2018 du budget principal présenté par le Président, soumis au vote par nature, avec présentation fonctionnelle,

**Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil syndical :**

- Adopte le budget primitif 2018
- Fixe le montant de la cotisation annuelle des EPCI à 2€ par habitant sur la base de la population municipale 2015
- Autorise le Président à solliciter toutes les subventions inscrites au présent budget

Certifié exécutoire, compte tenu de la  
transmission en Préfecture le / /2018  
Et de la publication/notification à  
Montrodat le / /2018

Le Président

Pour extrait certifié conforme,  
A Montrodat, le 23 Février 2018

  
Jean-Paul POURQUIER

Président du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère



PETR DU PAYS DU GEVAUDAN-LOZERE			23/02/2018			Budget voté le 23/02/2018		
BUDGET 2018 - synthèse plan comptable M14								
DEPENSES			RECETTES					
	Descriptif des dépenses	Prévisionnel TTC	%		Descriptif des recettes	Prévisionnel TTC	%	
<b>11</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>70 816,73 €</b>	<b>29,3%</b>	<b>70</b>	<b>PRODUITS DES SERVICES ET VENTES</b>	<b>- €</b>	<b>0,0%</b>	
60611	Eau et assainissement	- €	0,0%					
60612	Electricité	- €	0,0%					
60621	Combustibles	- €	0,0%	<b>74</b>	<b>SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>207094,40</b>	<b>85,7%</b>	
6064	Fournitures administratives	1 512,50 €	0,6%	7473	Total subventions Conseil départemental	15181,08	6,3%	
6068	Autres fournitures	375,00 €	0,2%	7472	Total subventions Région Occitanie	26172,68	10,8%	
617	Etude SCOT	20 850,00 €	8,6%	74718	Total subventions Etat	10000,00	4,1%	
627	Services bancaires	375,00 €	0,2%	7477	Total subventions FEDER	14409,20	6,0%	
6132	Location immobilière	2 250,00 €	0,9%	7477	Total subventions FEADER	74754,13	31,0%	
6135	Location mobilière (copieur)	825,00 €	0,3%	74758	Total cotisations 2018	66577,32	27,6%	
6156	Maintenance (consommables)	600,00 €	0,2%	<b>75</b>	<b>AUTRES PRODUITS</b>	<b>34424,50</b>	<b>14,3%</b>	
6161	assurance multirisques (local)	250,00 €	0,1%	<b>7588</b>	<b>Autres produits (ADS)</b>	<b>34 424,50 €</b>		
6168	Assurances( RC)	500,00 €	0,2%					
6184	Frais de formation		0,0%					
6188	Actions politique d'accueil	2 000,00 €	0,8%					
6188	Actions PETR (ateliers thématiques)	500,00 €	0,2%					
6226	Service juridique ADS	2 833,33 €	1,2%					
6231	Annonces et insertions	- €	0,0%					
6236	Catalogues et imprimés	3 800,00 €	1,6%					
6251	Déplacements, frais de missions agents	19 412,90 €	8,0%					
6251	Déplacements, frais de missions élus	4 728,00 €	2,0%					
6256	Frais de mission (repas, hôtel)		0,0%					
6257	Frais de reception -global	2 075,00 €	0,9%					
6261	Frais postaux global	2 190,00 €	0,9%					
6262	Internet et téléphone	1 500,00 €	0,6%					
6281	Cotisations (adhésions ANPP, FNESCOT, Leader France, ADEFPAT)	2 100,00 €	0,9%					
6281	Cotisation autres		0,0%					
6288	Autres services extérieurs (dont CNAS)	2 140,00 €	0,9%					
61558	Entretiens biens mobiliers	- €	0,0%					
<b>12</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>154 902,17 €</b>	<b>64,1%</b>					
6218	Personnel mis à disposition		0,0%					
6332	Cotisations au FNAL		0,0%					
6336	Cotisations CDG et CNFPT	985,53 €	0,4%					
64111	Personnel titulaire		0,0%					
64131	Personnel non titulaire	109 503,00 €	45,3%					
645	Cotisations sociales sécurité sociale et prévoyance	39 043,64 €	16,2%					
6451	Cotisations à l'Urssaf		0,0%					
6453	Cotisations caisses de retraite		0,0%					
6455	Cotisations Pole Emploi		0,0%					
6455	Cotisation assurance personnel (mutuelle et prévoyance)	4 510,00 €	1,9%					
6456	Versement FNC (supplément familial)	- €	0,0%					
6475	Médecine du travail (8 agents)	860,00 €	0,4%					
6488	Autres charges	- €	0,0%					
<b>65</b>	<b>CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>- €</b>	<b>0,0%</b>					
65548	Autres contributions	- €						
65888	Autres charges de gestion courante	- €						
<b>66</b>	<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>750,00 €</b>	<b>0,3%</b>					
66111	Intérêts emprunts							
6615	Ligne de crédit OCC	750,00 €						
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>0,0%</b>					
<b>23</b>	<b>Virement à l'investissement</b>	<b>15 050,00 €</b>	<b>6,2%</b>					
<b>42</b>	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>- €</b>						
<b>6811</b>	<b>Dotation aux amortissements</b>							
	<b>Total section de fonctionnement</b>	<b>241 518,90 €</b>	<b>100,0%</b>		<b>Total section de fonctionnement</b>	<b>241 518,90 €</b>	<b>100%</b>	
1641	Remboursement capital emprunts			<b>21</b>	<b>Virement fonctionnement</b>	<b>15 050,00 €</b>		
2051	Logiciels (comptabilité et ADS)	7 000,00 €		<b>40</b>	<b>Opérations ordre</b>			
2183	Matériel bureau et informatique	3 800,00 €		<b>28188</b>	<b>Amortissements</b>			
2184	Autres matériels	4 250,00 €						
	<b>Total section investissements</b>	<b>15 050,00 €</b>			<b>Total section investissements</b>	<b>15 050,00 €</b>		
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>256 568,90 €</b>				<b>256 568,90 €</b>		